



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

GIAT-Industries

Question orale n° 287

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les vives préoccupations de certaines catégories de salariés de GIAT-Industries, et plus précisément les ouvriers sous conventions collectives. En effet, depuis l'annonce des dernières mesures de suppressions d'emplois mises en oeuvre par un départ anticipé en retraite dès l'âge de cinquante-deux ans des seuls ouvriers sous décret, c'est une nouvelle disparité entre les différents statuts des personnels qui est introduite. Il s'étonne d'une telle décision qui aggrave le malaise au sein de l'entreprise et risque ainsi de peser sur ses performances. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce dossier et de lui indiquer quelles solutions il envisage de retenir pour remédier à de telles disparités.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 287

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 1998, page 2892

Réponse publiée le : 22 avril 1998, page 2811

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 avril 1998